

**Séance ordinaire du 11 juillet 2023**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°11072023D06\_2**

**Objet :** Acquisition d'une emprise foncière dans le cadre de la réalisation de liaisons douces

Date de la convocation et de l'affichage : le 5 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge		X		BAZIN Jean-Jacques
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly		X		VILLAND Franck
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger	X			BILLARD Roger
DUCRET Régine		X		
VIBOUD André		X		VELTRI Jacques
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien			X	
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah		X		BANNAY-CODET Martine
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230711-11072023D06\_2-DE  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves			X	

A été nommé secrétaire de séance : Lionel CORDEL

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**Rapporteur** : Jean-Jacques BAZIN, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de la mobilité.

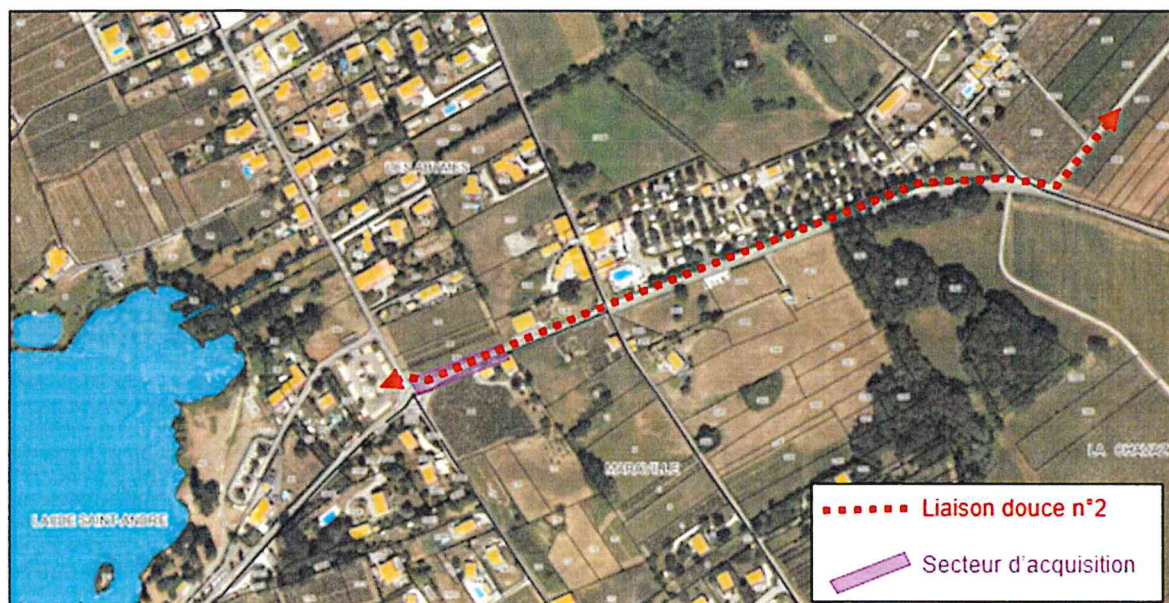
**Exposé des motifs** : depuis de nombreuses années, les deux communes historiques de PORTE-DE-SAVOIE ont cherché à développer les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, plus particulièrement lors des trajets quotidiens, en direction des pôles générateurs (mairie, écoles, salle polyvalente, commerces, lieu de travail).

Une étude spécifique sur les liaisons douces, réalisée en 2016 sur la commune historique de Les Marches par le cabinet INDDIGO, a permis d'identifier quatre (4) liaisons prioritaires et structurantes, permettant de mailler le territoire communal.

Parmi ces quatre itinéraires, **la liaison n°2**, d'une longueur totale de 3.17 km, doit permettre *in fine* de relier le centre bourg au secteur de la Vieille Douane, en passant notamment par le lac de Saint-André.

Cette liaison a déjà fait l'objet d'acquisitions foncières et de travaux d'aménagement depuis 2018, avec notamment l'agrandissement du parking au bas du chemin de Crincaillé, la création d'un cheminement à l'arrière du lotissement de la Vieille Douane ou encore l'amélioration du revêtement du chemin rural de la Corne.

Une étude est actuellement en cours pour permettre d'améliorer la sécurité des usagers sur des « points durs » du tronçon empruntant la route du lac de Saint-André (RD n°12). En effet, le cheminement le long de la route départementale est trop étroit et non sécurisé sur plusieurs secteurs, sur une voie où la vitesse des véhicules est limitée à 70 km/h.



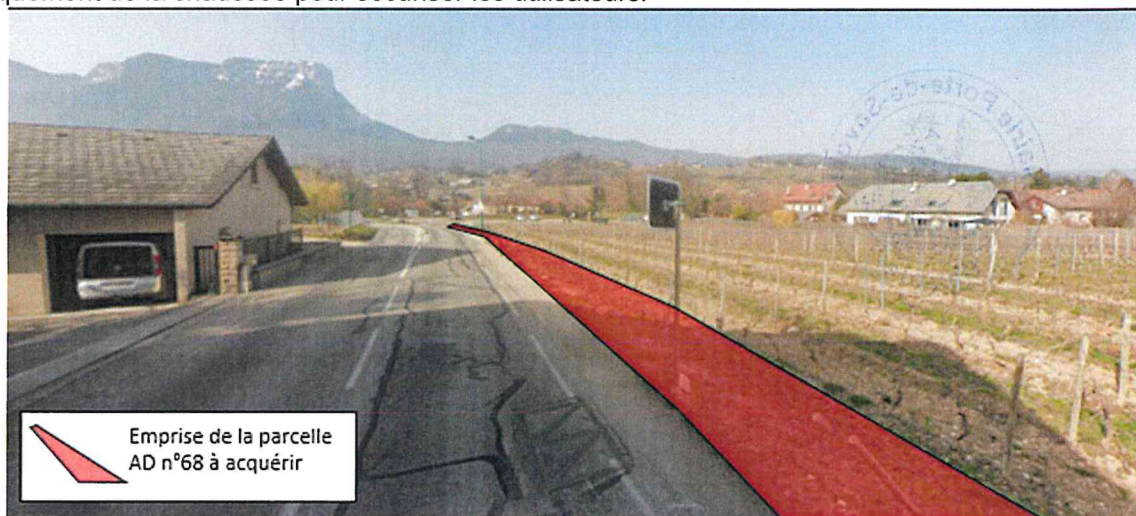
De plus, au-delà de l'objectif final de la liaison, cet itinéraire est utilisé plus localement par les enfants habitant les chemins de Maraville et des Abymes, pour rejoindre les arrêts de transport scolaire situés à proximité du parking du lac de Saint-André.

En parallèle de l'étude, pour les secteurs les plus contraints, la commune étudie donc les opportunités d'acquisition foncière qui permettront d'aménager le cheminement conformément à l'objectif initial.

Accusé de réception en préfecture  
1673120083884 2023071414072023D06\_2-DE  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Dans cette optique, un accord a pu être trouvé avec les propriétaires de la parcelle cadastrée AD n°068, située entre le chemin des Abymes et le chemin de Blardet, pour l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 1 ml de large, parallèle à la route départementale.

Cette emprise foncière va permettre d'élargir le cheminement actuel pour le rendre plus accessible et le séparer physiquement de la chaussée pour sécuriser les utilisateurs.



L'emprise concernée représente environ 90 m<sup>2</sup> à un coût de 40 € / m<sup>2</sup>, soit 3 600 €.

Liaison	Propriétaire (s)	Parcelle mère	Surface cadastrale (m <sup>2</sup> )	Nouvelle parcelle	Surface cadastrale à acquérir	Coût de l'acquisition
N° 2	M. LAYDEVANT Gérard M. LAYDEVANT Jean-Luc Mme LAYDEVANT Christelle	AD 68	1 128	<i>En attente nouvelle numérotation</i>	90	3 600€

Les surfaces cadastrales à acquérir sont estimatives. Les surfaces précises seront données après calcul définitif du géomètre expert à la suite des opérations de bornage.

Pour cette acquisition, les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte seront pris en charge par la commune de Porte-de-Savoie.

Conformément à l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales, il est proposé que Jean-Jacques BAZIN, premier adjoint, représente la commune de Porte-de-Savoie dans les actes administratifs à intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'acquisition par la commune des emprises nécessaires à la création de cheminements sur la parcelle AD 68 au prix et conditions énoncées.
- **D'ACCEPTER** que lesdites acquisitions donnent lieu à la rédaction d'actes authentiques établis sous la forme administrative.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge les frais d'établissement des actes ainsi que les frais de géomètre.
- **D'AUTORISER** Jean-Jacques BAZIN, 1<sup>ère</sup> adjoint, à représenter la commune lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230711-11072023D06\_2-DE  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

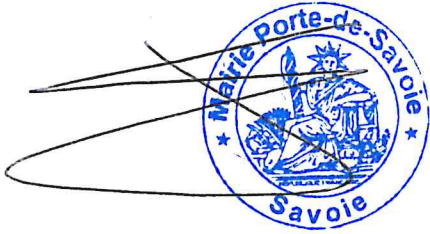
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 11 juillet 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 13 juillet 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 12 juillet 2023.

Le Maire,  
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance,  
Lionel CORDEL



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230711-11072023D06\_2-DE  
Date de réception préfecture : 13/07/2023